N° 74

10 juin 2025

MULHOUSE

PPMP

Restituez nos JRTT employeur !

La Direction n'a pas annoncé ses intentions concernant l'utilisation des JRTT Employeur restant dans le compteur « RTT Employeur » pour les usines de PPMP.

Au vu de la programmation des activités présentée lors de chaque CSE, aucune possibilité d'aménagement de ponts ou de week-ends prolongés n'est envisagée à ce jour.

Or, selon un accord central, signé par la **CFE-CGC**, les JRTT Employeur non utilisés devront être restitués au plus tard à fin septembre et apparaître sur la paie d'octobre.

Pour la **CFE-CGC**, l'anticipation doit primer ! Nous demandons la restitution des 5 jours dès le mois de juin.

Cette mesure facilitera la planification des congés sur une période plus étendue permettant ainsi de mieux organiser les absences, plutôt que de subir ces contraintes en fin d'année. Elle contribue également à améliorer la Motivation et le Bien-Etre des salariés. Ils pourront planifier sereinement leurs congés.

Cette demande de restitution concerne les salariés disposant d'au moins 3 JRTTE, quel que soit le cluster.

« Mieux vaut JRTT en main que promesse pour demain. »

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :
https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd

ABONNEZ-VOUS

CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

CFE CGC MULHOUSE